



L'Accueil de Loisirs



Un accueil reconnu et encadré

Le Centre Social l'ESCALE organise un accueil de loisirs **déclaré auprès de la SDJES (Ministère Education Nationale)**. À ce titre, nous avons rédigé un **projet éducatif** et un **projet pédagogique** et nous respectons le **taux d'encadrement et de qualification en vigueur** pour l'équipe pédagogique.

Nous accueillons les enfants de **3 à 17 ans** résidant sur l'une des **12 communes adhérentes au Centre Social**. La famille doit être à jour de son adhésion à l'ESCALE qui est de 11 € par foyer et par année civile.

La **facturation s'effectue à l'heure** en fonction des revenus des familles, de 0,23€ à 1,80€.

Les sorties extérieures ou interventions dans nos locaux d'une personne extérieure sont facturées 7€ par enfant.

Nous accueillons les enfants de 7h30 à 18h30. Les temps d'accueil du matin (7h30-9h) et du soir (17h-18h30) sont facturés en supplément en fonction de la présence réelle de l'enfant.

À chaque période son fonctionnement

	<i>mercredis</i>	<i>petites vacances sauf Noël/ nouvel an</i>	<i>vacances d'été jusqu'à la semaine du 15 août incluse</i>
<i>inscriptions</i>	<ul style="list-style-type: none"> - À la 1/2 journée avec ou sans repas ou en journée complète - Au plus tard le vendredi, deux semaines avant le séjour, - Par mail ou téléphone si l'enfant est déjà venu ou sur place si c'est une 1^{ère} inscription 		<p><u>À la semaine complète</u> : en 1/2 journée sans repas ou en journée complète</p> <p>Deux temps d'inscription spécifiques en juin, ou au plus tard deux semaines avant le début de la semaine d'inscription.</p>
<i>temps d'accueil du matin</i>	<p>En cas de besoin sur les temps d'accueil, une réserve de 10 fois 1/2 heure est facturée. Le décompte se fait de la manière suivante:</p> <ul style="list-style-type: none"> - si arrivée entre 7h30 et 8h, sont décomptées 3 fois une 1/2 heure - si arrivée entre 8h et 8h30, sont décomptées 2 fois une 1/2 heure - si arrivée entre 8h30 et 9h, est décomptée 1 fois une 1/2 heure 		
<i>repas</i>	<p>Une participation de 1€ par repas est demandée aux familles. Les 2€65 restants sont pris en charge par l'ESCALE ainsi que le goûter.</p>		
<i>temps d'accueil du soir</i>	<p>Le fonctionnement est identique au temps d'accueil du matin, seul les horaires changent:</p> <ul style="list-style-type: none"> - si départ entre 17h et 17h30, est décomptée 1 fois une 1/2 heure - si départ entre 17h30 et 18h, sont décomptées 2 fois une 1/2 heure - si départ entre 18h et 18h30, sont décomptées 3 fois une 1/2 heure 		

En pratique

Il faut compléter **une fiche de renseignements par enfant**, valable de **juin à juin**. Fournir son **numéro allocataire CAF**, son **avis d'imposition de l'année passée**, une **photocopie des vaccinations** de l'enfant et une **attestation d'assurance extra-scolaire**.

Les 1/4 d'heures de 8h45 à 9h et de 17h à 17h15 ne sont pas comptabilisés dans les temps d'accueil afin de permettre aux familles et à l'équipe d'échanger ensemble.